



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** **0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Préparation

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**

· **Producteur/fournisseur:**



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

*Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)*

*Belgique - Tel : 32 070/245 245*

*Suisse : 145*

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS02

*Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.*



GHS08

*STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*

*Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*



GHS07

*Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.*

*Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*

*STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.*

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**

*Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*

· **Pictogrammes de danger :**



GHS02

GHS07

GHS08

(suite page 2)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

**Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

(suite de la page 1)

· **Mention d'avertissement :** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Xylène

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

· **Mentions de danger :**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence :**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers :**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélange**

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-481-9

Reg.nr.: 01-2119457273-39

Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics

25-50%

Asp. Tox. 1, H304

(suite page 3)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

**Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

		(suite de la page 2)
CAS: 1330-20-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32-xxxx	Xylène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Numéro index: 601-023-00-4 RTECS: DA 0700000	éthylbenzène Flam. Liq. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours :**

· **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation excessive:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· **5.1 Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.3 Conseils aux pompiers :**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Porter un appareil de protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 4)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE

(suite de la page 3)

### · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

### · 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

### · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

#### · Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des contenants bien fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

### · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

### · 8.1 Paramètres de contrôle :

#### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1330-20-7 Xylène (25-50%)

VME (France) Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
risque de pénétration percutanée

VME (Suisse) Valeur momentanée: 870 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
Valeur à long terme: 435 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
H B;

(suite page 5)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

**Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

(suite de la page 4)

**100-41-4 éthylbenzène (2,5-10%)**

VME (France) Valeur momentanée: 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 88,4 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
risque de pénétration percutanée

VME (Suisse) Valeur momentanée: 220 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
Valeur à long terme: 220 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
H O I B;

**108-88-3 toluène (<0,5%)**

VME (France) Valeur momentanée: 384 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm  
Valeur à long terme: 76,8 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm  
R2, risque de pénétration percutanée

VME (Suisse) Valeur momentanée: 760 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm  
Valeur à long terme: 190 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm  
H O I B Rf<sub>3</sub> Re<sub>3</sub> SSc;

**· Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

**1330-20-7 Xylène (25-50%)**

BAT (Suisse) 1,5 g/g Créatinine  
Substrat d'examen: Urine  
Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail  
Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure

1,5 mg/l  
Substrat d'examen: Sang complet  
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail  
Paramètre biologique: Xylol

**100-41-4 éthylbenzène (2,5-10%)**

BAT (Suisse) 1,5 mg/l  
Substrat d'examen: Sang complet  
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail  
Paramètre biologique: Ethylbenzol

2 g/g Créatinine  
Substrat d'examen: Urine  
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail  
Paramètre biologique: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

(suite page 6)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

**Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

(suite de la page 5)

### 108-88-3 toluène (<0,5%)

BAT (Suisse)

600 µg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Toluol

2 g/g Kreatinin

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Hippursäure

0,5 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail

Paramètre biologique: o-Kresol

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition :

##### · Equipement de protection individuel:

##### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

##### · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

##### · Protection des mains:



Gants de protection

##### · Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### · Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme:

Liquide

(suite page 7)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE

(suite de la page 6)

· Couleur:	Selon désignation produit
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	136 °C
· Point éclair :	15 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'auto inflammation:	430 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,873 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique :
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
  - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
  - 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 8)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### · Toxicité aiguë :

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

###### 1330-20-7 Xylène

Oral	LD50	4300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

###### 100-41-4 éthylbenzène

Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	17800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

##### · Effet primaire d'irritation :

##### · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

##### · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

##### · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### · Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Autres indications écologiques :

##### · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

##### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE

(suite de la page 8)

· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :**

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(XYLÈNES, ÉTHYLBENZÈNE), Dispositions spéciales  
640D

· IMDG, IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES,  
ETHYLBENZENE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

II

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par  
l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Code danger:

33

(suite page 10)



**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

**Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

(suite de la page 9)

· <b>No EMS:</b>	<i>F-E,S-E</i>
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	<i>Non applicable.</i>
· <b>Indications complémentaires de transport:</b>	
· <b>ADR</b>	
· <b>Quantités limitées (LQ)</b>	<i>1L</i>
· <b>Quantités exceptées (EQ)</b>	<i>Code: E2</i> <i>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml</i> <i>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml</i>
· <b>Catégorie de transport</b>	<i>2</i>
· <b>Code de restriction en tunnels</b>	<i>D/E</i>
· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	<i>1L</i>
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	<i>Code: E2</i> <i>Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml</i> <i>Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</i>
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	<i>UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., DISPOSITIONS SPÉCIALES 640D (XYLÈNES, ÉTHYLBENZÈNE), 3, II</i>

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

*Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.*

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**  
*H225 Liquide et vapeurs très inflammables.*  
*H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*  
*H312 Nocif par contact cutané.*  
*H315 Provoque une irritation cutanée.*  
*H319 Provoque une sévère irritation des yeux.*  
*H332 Nocif par inhalation.*  
*H335 Peut irriter les voies respiratoires.*  
*H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- **Acronymes et abréviations:**  
*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route*  
*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*  
*DOT: US Department of Transportation*  
*IATA: International Air Transport Association*  
*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*  
*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

(suite page 11)



**Mon-Droguiste.Com**  
39 Bis Rue Du Moulin Rouge  
10150 Charmont Sous Barbuise  
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05  
Email : contact@mon-droguiste.com  
Web : www.mon-droguiste.com

Page : 11/11

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'édition : 29.09.2015

Numéro de version 1

Révision: 29.09.2025

**Nom du produit: 0040 BITUME DE JUDEE LIQUIDE**

(suite de la page 10)

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*  
*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*  
*LC50: Lethal concentration, 50 percent*  
*LD50: Lethal dose, 50 percent*  
*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*  
*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*  
*Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2*  
*Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4*  
*Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2*  
*Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2*  
*STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3*  
*STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2*  
*Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1*

FR